



# Monsieur le Directeur général,

Vous le savez, la question du pouvoir d'achat est au centre des préoccupations de nombre de nos collègues.

Pour la CGT, la première et principale réponse passe par la revalorisation du point d'indice. Celui-ci ne l'a pas été depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, c'est donc près de 5% de leur rémunération qui manque aujourd'hui aux agents de la DGFIP. Si l'on prend pour base de référence le début des années 2000, on arrive à 14%.

Pour un agent AAP1, cela représente donc 279 euros brut mensuel en moins, pour un AAP2, 254 euros brut. Inutile de dire que c'est à une véritable dégradation des rémunérations des agents de la DGFIP que nous assistons.

La deuxième revendication centrale est l'intégration des primes dans le traitement. Cette demande, nous la portons depuis longtemps.

De plus, pour tenir compte de la réalité des missions et de la technicité, la CGT est favorable à une refonte de la grille de la Fonction publique.

Nous le savons, Monsieur le Directeur général, les mesures en ce domaine ne sont pas de votre compétence. Elles sont du ressort de la Ministre de la Fonction Publique et la CGT continuera à les porter à ce niveau. Néanmoins, nous entendons bien que vous transmettiez nos revendications au Ministre.

Pour autant, Monsieur le Directeur général, vous ne pouvez vous désengager de toute responsabilité en matière de rémunération.

D'une part, parce que l'harmonisation indemnitaire est un sujet à la DGFIP. A ce titre la CGT était porteuse d'une revendication : harmonisation prime par prime permettant à tous d'être gagnants. Ce n'est pas le choix retenu par l'administration au moment de la fusion, laissant une majorité de collègues sans amélioration de rémunération. Les travaux ont été poursuivis selon cette même logique au printemps 2014 pour les 14 000 derniers collègues, en uniformisant les régimes indemnitaires, voire en créant des disparités (Fin des IFDD, etc).

Lors de ce cycle de discussions, l'administration avait pris l'engagement qu'il n'y aurait aucun perdant. C'est ainsi que votre prédécesseur s'était exprimé lors du CTR de mai 2014. Or, bon nombre de collègues ont vu leur rémunération diminuer de quelques euros, voire de sommes plus importantes. La CGT vous saisira de l'ensemble des dossiers, afin que vous puissiez trouver les solutions et que l'engagement pris soit respecté.

D'autre part, la reconnaissance de la technicité et des qualifications des agents de la DGFIP est un autre sujet. Au fil des années, elles ont augmenté alors que les régimes indemnitaires ne traduisent pas la reconnaissance attendue. De plus, nombre de missions sont soumises à des sujétions particulières, non prises en compte dans les rémunérations.

En conséquence, Monsieur le Directeur général, la CGT Finances Publiques vous demande instamment d'ouvrir des négociations sur la revalorisation indemnitaire des agents de la DGFIP.

En l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, nos respectueuses salutations.

Olivier VADEBOUT,

Secrétaire général de la CGT Finances Publiques

Montreuil, le 28/10/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63